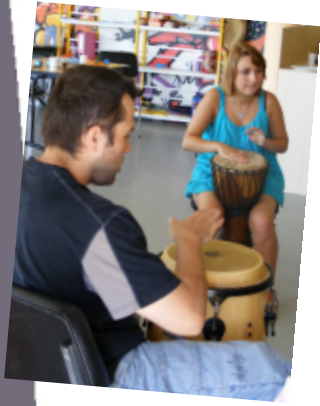


ESPACES JEUINES



Plomelin

Pluguffan

Plonéis

Guengat

Plogonnec

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Joindre un règlement de 10€
(5€ pour les jeunes résidents à Plomelin)

Nom et prénom du responsable

Nom et prénom du Jeune

Date de naissance

Adresse :

Téléphone :Domicile.....

Travail.....En cas d'urgence.....

Adresses e-mail des parents :

du Jeune

Numéro de sécurité sociale :

IMPORTANT

J'ai pris connaissance du fonctionnement et du règlement intérieur et je m'engage à les respecter

Signature du Jeune :

DECLARATION ET RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Je soussigné(e) M, Mme.....autorise mon enfant.....à participer aux activités de l'Espace Jeunes.

J'ai pris connaissance du fonctionnement et du règlement intérieur, je suis bien conscient que l'Espace Jeunes fonctionne en milieu ouvert.

Les jeunes peuvent aller et venir lors des créneaux d'ouverture.

La responsabilité de l'ULAMIR ne peut donc être engagée si mon(es) enfant(s) quitte(nt) les activités durant les heures d'ouverture.

Si mon enfant ne souscrit pas l'adhésion, c'est mon assurance individuelle accident qui fonctionne et non pas celle de l'Ulamir.

Pour chaque sortie extérieure comprenant le trajet en mini-bus ou en voiture, une autorisation parentale spécifique sera demandée.

Les objets de valeur emportés lors des activités sont sous la responsabilité du propriétaire.

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale (consultation ou hospitalisation) concernant mon(es) enfant(s).

Je certifie que mon(es) enfant(s) est (sont) à jour de ses (leurs) vaccinations.

L'assurance ne couvre pas totalement les frais en cas de bris de lunettes et ne rembourse en aucun cas la perte d'objets précieux.

Remarques d'ordre médical ou autres que vous jugeriez bon de nous communiquer :

.....
.....
.....

A,....., Le.....

Signature :

FONCTIONNEMENT DES ESPACE JEUNES

PARTIE A CONSERVER

Avec le soutien des 5 municipalités, 6 Espaces Jeunes sont ouverts sur le territoire : Plogonnec et Saint Albin, Guengat, Plonéis, Pluguffan, Plomelin.

Accueillis par des animateurs, les ados de 11 à 17 ans peuvent se retrouver entre copains et passer de bons moments.

En fonction de l'humeur du jour ils pourront pratiquer sur place des activités physiques, bricoler, faire des jeux ou, tout simplement, se détendre entre copains et copines. Cela dépend aussi du lieu car tous les Espaces Jeunes ne sont pas équipés de la même façon. En effet le mobilier, les jeux, la déco, tout est fait en fonction des souhaits des jeunes, et, surtout, avec leur implication.

Avec l'aide des animateurs, ils pourront ensuite mettre en place des activités : sorties, rencontres intercommunales, ... Là encore cela est fait avec les jeunes. Pas de consommation, pas de catalogue d'activités mais un animateur disponible pour aider les jeunes à construire leurs projets. Et à 11 ans comme à 16, même une sortie bowling c'est un projet ! On a une idée, on s'organise, on réserve un véhicule, une piste, on fait une liste de participants, on définit le prix de la sortie, et même parfois on fait une action d'autofinancement pour limiter le coût, ...

Sur certaines communes, des créneaux réservés aux 11-14 ans leur permettent de se retrouver autour des mêmes attentes.

Les Espaces Jeunes sont également des lieux d'échanges conviviaux et informels où chacun peut trouver des documents et informations pouvant répondre aux questions que l'on se pose quand on est ado.

L'objectif est d'être à leur écoute, disponible pour eux, et de leur permettre de prendre des responsabilités, de favoriser leur autonomie, de les "accompagner vers l'âge adulte dans un esprit de citoyen actif".

Les plannings des ouvertures sont affichés dans les foyers

Les Espaces Jeunes sont ouverts sur certains des créneaux suivants :

Période scolaire :

Le mercredi après-midi,

Le vendredi en fin d'après-midi et en soirée

le samedi après-midi

Période vacances :

Du lundi au vendredi, l'après-midi et le soir

La priorité étant donnée aux activités, des changements peuvent avoir lieu ponctuellement et seront affichés à l'Espace Jeunes.

REGLEMENT INTERIEUR

Tu t'engages à prendre connaissance de ce règlement et à t'y tenir sous peine de sanctions.

Les animateurs pourront te convoquer pour explication en cas de non-respect du règlement.

Si une exclusion définitive est décidée, tes responsables légaux seront prévenus.

Les animateurs pourront fermer l'Espace Jeunes s'il y a des débordements répétés.

Le règlement intérieur peut être modifié sur proposition de la majorité des adhérents utilisateurs de l'Espaces Jeunes.

Tu ne dois pas imposer ton avis à autrui et tu dois respecter les idées des autres. Chacun a le droit de s'exprimer, tout peut être discuté. L'Espace Jeunes doit être un lieu de discussions et d'échanges.

L'adhésion

Si tu as entre 11 et 17 ans dans l'année scolaire, tu peux adhérer à l'Espace Jeunes.

L'adhésion est fixée à 10 € pour l'année scolaire et 2 € pour les vacances d'été.

La commune de Plomelin prend à sa charge la moitié de l'adhésion pour les jeunes résidants sur la commune.

Tu pourras ainsi participer aux diverses activités proposées par l'ULAMIR et accéder au local.

Les activités du foyer

Tu as des idées de loisirs : l'Espace Jeunes peut t'aider à les concrétiser. L'animateur te conseille, mais c'est à toi et tes amis d'organiser l'activité : choisir une date, les horaires, réserver un moyen de transport, acheter le matériel nécessaire, etc.

Des élections pourront être organisées si besoin pour désigner des portes-parole et/ou des commissions afin d'encourager la dynamique de l'Espace Jeunes.

Le respect... de chacun

L'Espace Jeunes est ouvert à tous. Tu t'engages à venir à l'Espace Jeunes en respectant chacun de ses utilisateurs (adhérents, animateurs, personnel communal, associatif, visiteurs...)

... du matériel

Tu t'engages à respecter et entretenir les locaux et ses abords, ainsi que le matériel mis à disposition. En cas de dégradation accidentelle, tu dois le signaler à un animateur.

Alcool, tabac et stupéfiants

Il est interdit de consommer de l'alcool lors des activités, ainsi que dans les locaux et leurs abords. La consommation de stupéfiants est interdite par la loi. Toute personne manquant à ces règles sera exclue temporairement voire définitivement de l'Espace Jeunes.

Il est interdit de fumer dans les locaux, et les fumeurs sont priés de respecter les abords de l'Espace Jeunes en jetant leurs paquets de cigarettes vides et leurs mégots éteints dans une poubelle.

Les 2 roues motorisés

Les comportements à risques répétés (non port du casque, vitesse, non respect des signalisations, dérapage, roue arrière...) constatés aux abords des locaux pourront être sanctionnés d'une exclusion temporaire (une journée voire plus) de l'Espace Jeunes.

Les communes et l'ULAMIR déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents aux abords du foyer.